



Préinscription sur un accord verbal de plus de 10ans

Par **diablosat**, le **10/04/2010** à **18:52**

Bon jour,

j ai fait installer 2 groupes climatiseur sur le pignon de ma maison il y a plus de 10 ans,ce pignon est en limite de propriété avec mon voisin avec qui j étais en très bon terme y a+de 10ans

et il m avait verbalement autorisé a installer ces groupe clim

depuis 2 ans nous sommes fâches pour des bêtises mais là il m envoie par un service juridique la demande de démonter ces groupes pour le motif qu ils sont sur son espace aérien a lui

je ne conteste pas cela , mais étant donné que cela date de plus de 10ans je me pose la question de savoir si il en a réellement le droit ou si comme depuis plus de 10ans s'est installé si il ne peut plus m obliger a démonter cela

j attend votre réponse avisée
cordialement

Par **diablosat**, le **14/04/2010** à **22:18**

personne pour me repondre a t il le droit ?
merci

Par **diablosat**, le **17/04/2010** à **09:52**

1 semaine et pas de réponse!
ce forum a pas grand intérêt!
dommage...